

SCI A3MLOCATION
Société Civile Immobilière
Capital : 100 euros
Siège social : 24 rue du Bourg
71150 CHAGNY

RCS CHALON-SUR-SAONE : 992 823 807

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 6 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le six novembre,
A 11h00,
Au siège social,

Les associés de la Société Civile Immobilière A3MLOCATION, société civile au capital de 100 €, divisé en 100 parts, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

Sont présents :

Monsieur Alban MOREAU

Propriétaire de DIX parts sociales, ci 10 parts
Non numérotées

La société A3MSOCIETES

Représentée par Monsieur Alban MOREAU

Propriétaire de QUATRE VINGT DIX parts sociales, ci 90 parts
Non numérotées

TOTAL des parts sociales composant le capital de la Société 100 parts

L'Assemblée réunissant plus des deux tiers du capital social peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Alban MOREAU préside la réunion en sa qualité de gérant.

Il rappelle ensuite que l'assemblée a été convoquée et se trouve réunie à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation du dépôt et de la libération du capital social ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président dépose alors sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le texte des résolutions proposées

An An 1

La discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés constate le versement sur le compte bancaire de la Société de la somme de 100 € correspondant au montant du capital social, en date du 26 septembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé, après lecture, par le gérant et les associés, pour servir et valoir ce que de droit.

Monsieur Alban MOREAUX

Société A3MSOCIETES
Représentée par Monsieur Alban MOREAUX